



ARRÊTÉ PERMANENT

N° SG/03/2025 portant déclassement de dépendances du domaine public fluvial - Port de plaisance de Mâcon

1 DOCUMENT - Publié le 01 avril 2025



SG_03_25_Arrêté_déclassement_Port_de_plaisance.pdf
(.pdf, 235,9 KB)



TÉLÉCHARGER



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Adresse postale :
Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE
PRESSE**